

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 5 MARS 2025

**Présents :** BRUNEL Didier, VIGNOBOUL Cécile, TEISSEDRE Murielle, VIGOUROUX Didier, ALLE Jean-Louis, ALIBERT Lucien, BUGEAUD Eliane, BOUQUET Stéphanie, CAYROCHE Marie-Xistine, CAYROCHE Pierre, LAURENS Sébastien, MONTCHAMP Axelle, ROL Sébastien.

**Représentés :** JOURDAN-OSTY Florence par BRUNEL Didier et RUNEL Fanny par CAYROCHE Pierre.

### DELIBERATIONS

#### **1) Approbation du compte rendu du conseil du 30 décembre 2024**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver le compte rendu de la séance du 30 décembre 2024.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil du 30 décembre 2024.

#### **2) CFU – Budget principal**

Monsieur le Maire indique que, pour la première année, les comptes de gestion et le compte administratif ont été supprimés au profit du Compte Financier Unique (CFU), qui permet l'élaboration d'un seul document réalisé conjointement entre la collectivité et la trésorerie.

Il présente donc le CFU ainsi que la réalisation de l'exercice comptable de 2024 et invite l'assemblée à délibérer pour son approbation.

Monsieur le Maire se retire pour le vote.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations exercice 2024	601 025.32	815 071.84	665 193.17	542 844.37
<b>Résultat de l'exercice de 2024</b>		<b>214 046.52</b>	<b>122 348.80</b>	
Résultats reportés de 2023		615 972.88	41 764.20	
<b>Résultat de clôture de 2024</b>		<b>830 019.40</b>	<b>164 113.00</b>	
Restes à réaliser			813 582.62	647 990.00
Résultat définitif		<b>830 019.40</b>	<b>329 705.62</b>	
Besoin/excédent de financement				

Après discussion et délibération, le conseil municipal approuve le CFU tel que présenté.

### 3) CFU – Budget eau

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique (CFU) relatif au budget eau pour l'exercice 2024 et invite l'assemblée à délibérer pour son approbation. Monsieur le Maire se retire pour le vote.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations exercice 2024	87 283.82	76 739.11	398 808.43	96 738.68
<b>Résultat de l'exercice de 2024</b>	<b>10 544.71</b>		<b>302 069.75</b>	
Résultats reportés de 2023		82 215.40		<b>106 752.14</b>
<b>Résultat de clôture de 2024</b>		<b>71 670.69</b>	<b>195 317.61</b>	
Restes à réaliser			34 534.60	178 004.00
<b>Total définitif</b>		<b>71 670.69</b>	<b>51 848.21</b>	

Après discussion et délibération, le conseil municipal approuve le CFU tel que présenté.

### 4) CFU – Budget multiservices

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique (CFU) relatif au budget multiservices pour l'exercice 2024 et invite l'assemblée à délibérer pour son approbation.

Monsieur le Maire se retire pour le vote.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations exercice 2024	35 934.24	36196.52	30 263.40	31 980.00
<b>Résultat de l'exercice de 2024</b>		<b>261.76</b>		<b>1 716.60</b>
Résultats reportés de 2023		1.62		<b>2 539.81</b>
<b>Résultat de clôture de 2024</b>		<b>263.90</b>		<b>4 256.41</b>

Après discussion et délibération, le conseil municipal approuve le CFU tel que présenté.

## 5) CFU – Budget lotissement

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique (CFU) relatif au budget lotissement pour l'exercice 2024 et invite l'assemblée à délibérer pour son approbation. Monsieur le Maire se retire pour le vote.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations exercice 2024	34 329.03	34 329.03	34 329.03	0.00
<b>Résultat de l'exercice de 2024</b>	<b>0.00</b>		<b>34 329.03</b>	
Résultats reportés de 2023		92 837.34	204 749.09	
<b>Résultat de clôture de 2024</b>		<b>92 837.34</b>	<b>239 078.12</b>	

Après discussion et délibération, le conseil municipal approuve le CFU tel que présenté.

## 6) Affectation du résultat de fonctionnement - Budget principal

Monsieur le Maire rappelle que, suite à l'approbation du CFU, il convient de voter l'affectation du résultat. Il précise que, en cas de déficit en section d'investissement, après prise en compte des restes à réaliser, ce déficit doit obligatoirement être compensé par l'excédent de la section de fonctionnement.

Il propose ainsi d'affecter, pour le budget primitif de 2025, l'excédent de fonctionnement, soit 830 019,40 €, de la façon suivante : 329 705,62 € au compte 1068 pour compenser le déficit et de reporter le solde restant, soit 500 313,78 €, en recettes de fonctionnement au compte 002.

L'assemblée est invitée à délibérer sur cette affectation.

Après discussion et délibération, le conseil municipal approuve l'affectation de résultat proposée.

## 7) Affectation du résultat de fonctionnement - Budget eau

Comme pour le budget principal et à la suite de la validation du CFU du budget eau, Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat.

Il rappelle que la section d'investissement, après prise en compte des restes à réaliser, présente un déficit de 51 848,21 €. Il propose donc d'affecter les 71 670,69 € d'excédent

de fonctionnement comme suit : 51 848,21 € au compte 1068 et de reporter les 19 822,48 € restants en section de fonctionnement au compte 002.

L'assemblée est invitée à délibérer sur cette affectation.

Après discussion et délibération, le conseil municipal approuve l'affectation de résultat proposée.

### **8) Affectation du résultat de fonctionnement - Budget multiservices**

Pour le budget multiservices, la section d'investissement n'étant pas déficitaire, il n'y a pas lieu de faire d'affectation au compte 1068.

Monsieur le Maire propose donc de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 263,90 €, en section de fonctionnement au compte 002.

L'assemblée est invitée à délibérer sur cette affectation.

Après discussion et délibération, le conseil municipal approuve l'affectation de résultat proposée.

### **9) Validation des projets pouvant être subventionnés par les amendes de police 2025**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, comme les années précédentes, le Conseil Départemental a sollicité la commune pour le dépôt de dossiers pouvant bénéficier des subventions issues des produits des amendes de police.

Il rappelle que chaque commune peut présenter jusqu'à trois dossiers et que la date limite de dépôt est fixée au 31 mai.

Afin de bénéficier de cette aide, Monsieur le Maire propose de soumettre les trois projets suivants :

- Installation d'une glissière de sécurité d'une longueur de 90 ml sur la route d'Alteyrac, pour un montant de 10 800 € HT (soit 12 960 € TTC).
- Création d'un cheminement piéton pour un montant de 12 875 € HT (soit 15 450 € TTC).
- Création de deux aires de stationnement.

L'assemblée est invitée à délibérer sur ces propositions et à approuver la demande de subvention correspondante.

Après discussion et délibération, le conseil municipal approuve les projets présentés et la demande de subvention au titre des amendes de police.

## **10) Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que deux projets majeurs sont en cours sur la commune : l'adduction d'eau potable au hameau de Coulagnet et les travaux de réfection de la mairie.

Afin de garantir une trésorerie suffisante pour le règlement des factures et de pallier les décalages entre le versement des subventions et le paiement des entreprises, il est proposé d'ouvrir une ligne de crédit. Cela permettra à la commune de ne pas être bloquée par un manque de trésorerie.

Monsieur le Maire précise qu'en dehors des frais d'ouverture, des intérêts ne seront appliqués que sur les fonds réellement débloqués.

Il propose donc d'ouvrir une ligne de crédit d'un montant de 800 000 €, selon les conditions suivantes :

- Durée : 12 mois
- Taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 mois moyenné du mois facturé + marge de 1,30 %
- Tirages d'un montant minimum de 10 % du total
- Absence de commissions d'engagement ou de non-utilisation
- Frais de dossier : 0,25 % du montant accordé
- Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalité

Après discussion et délibération, le conseil municipal autorise monsieur le maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'ouverture de la ligne de trésorerie.

## **11) Subventions aux associations 2025**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de la préparation du budget de l'exercice 2025, il convient de délibérer sur le montant des subventions allouées aux associations pour cette année.

Il précise qu'à l'occasion des 30 ans du club de la GV, une demande de subvention exceptionnelle de 500 € a été reçue. Il expose ensuite au conseil les subventions accordées aux associations en 2024 pour un total de 15 675 €, et propose un nouveau tableau d'attribution pour l'exercice 2025, portant le total à 16 380 €.

L'assemblée est invitée à délibérer sur l'attribution et le montant des subventions pour l'année 2025.

Après discussion et délibération, le conseil municipal valide l'attribution des subventions proposées.

## **12) Programme voirie 2025**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à la suite de ses échanges avec Monsieur AUGADE, en charge de l'élaboration des devis pour Lozère Ingénierie, un devis a été reçu en mairie pour la réfection du chemin des Faïsses, d'un montant total de 20 192,40 €.

Il rappelle que l'enveloppe allouée pour les programmes voirie dans le cadre des contrats territoriaux de la commune est déjà épuisée. Cependant, la commune peut demander une subvention exceptionnelle pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de valider le devis reçu et de solliciter une subvention à hauteur de 40% du montant hors taxes, soit 6 320 €.

L'assemblée est invitée à délibérer sur cette proposition.

Après discussion et délibération, le conseil municipal valide les projets exposés et la sollicitation d'une subvention.

## **13) Indemnité pour le gardiennage de l'église**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de délibérer pour l'attribution d'une indemnité de gardiennage à Mme SALTEL Monique, responsable de l'association diocésaine sur le secteur, pour l'année 2025.

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une indemnité d'un montant de 503,42 €.

Après discussion et délibération, le conseil municipal valide le montant de l'indemnité de gardiennage.

## **14) Numérotation des voies**

Monsieur le Maire informe le conseil que, dans le cadre de l'adressage de la commune, la numérotation des hameaux suivants : Aspre, Aspette, la Fagette, Coulagnet, Villeuneuve, la Brageresse, les Besses, la Gaugne et le Crouzet, a été effectuée et est prête à être définitivement validée par délibération.

Monsieur le Maire propose donc de valider la numérotation telle que présentée.

Après discussion et délibération, le conseil municipal valide la numérotation exposée.

## **15) Vente des terrains AY557 et AY 558**

Monsieur le Maire informe le conseil que, suite au bornage définitif du terrain TDF, la commune peut désormais vendre les deux parcelles.

Il propose donc au conseil de valider la vente de :

- La parcelle n° AY557 à Monsieur et Madame DEBARD Franck, au prix de 85 €/m<sup>2</sup> TTC soit (70,83 HT) , conformément à la délibération prise lors du dernier conseil, soit un montant total de 13 515 €.
- La parcelle n° AY558 à Madame LAFARGE Sophie Monsieur CAUSSE Sylvain, dans les même condition financière soit pour un montant de 108 715 € TTC ( 90 591,57€ HT).

Après discussion et délibération, le conseil municipal valide les attributions proposées.

### **16) Vente des terrains AY557 et AY 558**

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame RAYSSIGUIER Amélie et Monsieur ORLHAC Amaury se sont positionnés pour l'achat du lot 2 de 922 m<sup>2</sup> du lotissement La Coumbe et propose de leur attribuer ce terrain.

Il précise qu'une partie du terrain ayant été acquise sans assujettissement à la TVA, il convient d'appliquer la TVA sur la marge, avec un prix de vente de 85 €/m<sup>2</sup> TTC, soit un montant total de 78 370 € TTC et 66 651,38 € HT.

Après discussion et délibération, le conseil municipal valide l'attribution proposée.

## **SUJETS A ABORDER**

### **Travaux de la mairie**

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de la mairie ont bien commencé et que l'entreprise Batisim, titulaire du lot 2, avance rapidement.

Il a été décidé de transférer temporairement les locaux de la mairie dans des Algecos afin de permettre une progression plus rapide du chantier. Il précise qu'un avenant, incluant la location des Algecos, va être signé avec l'entreprise Batisim.

Des photos sont projetées pour illustrer l'avancement des travaux.

### **Coulagnet**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'entreprise Colas, titulaire du marché de travaux pour la tranche 2, a démarré le chantier le 14 janvier.

Les travaux d'enfouissement et de création des réseaux devraient être achevés d'ici fin mars. La réfection de la voirie est prévue pour juin.

## Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à l'approche du vote du budget, il convient de discuter des orientations budgétaires de la commune.

Il indique également qu'au cours d'une conférence avec la sénatrice, il a été précisé aux élus que les dotations de l'État ainsi que la réversion du FCTVA ne devraient pas évoluer pour l'année 2025.

Il rappelle que certains engagements financiers ont déjà été validés pour 2025, à savoir :

- Achat du terrain de Monsieur Gervais : 3 815 €
- Mise aux normes des candélabres par le SDEE : 27 915,12 €
- Projets portés pour le FRAT (aménagement des deux parkings + réfection de la croix) : 60 858,72 €
- Traitement du toit de l'église : 6 720 €
- Rénovation de la mairie : 889 175,77 €
- Aménagement de Coulagnet :
  - Part communale : 151 540,54 €
  - Part budget eau : 66 096,59 €
- Solde du programme voirie 2024 : 11 373,31 €
- Programme voirie 2025 : 30 000 €

D'autres dépenses, encore non validées, sont à envisager :

- Achat d'un barnum
- Installation d'une ombrière pour l'école
- Achat de nouvelles jardinières
- Mise en place d'un panneau d'information

Enfin, Monsieur le Maire souligne que, dans la perspective du lancement de l'aménagement du Fort, il est important de commencer à provisionner des fonds dès cette année."

## Transport de la cantine

Monsieur le Maire informe le conseil que l'entreprise Transport Vidal, jusqu'alors responsable du transport de la cantine des deux écoles, a averti la mairie de l'arrêt de son activité fin janvier, seulement une semaine avant la fin du service.

Malgré ce délai extrêmement court, une solution a pu être trouvée avec l'entreprise Gleyzon, qui a accepté de reprendre le service. Toutefois, cette reprise s'est faite à un coût plus élevé, le tarif passant de 36 € à 40 € par trajet.

Depuis début février, l'entreprise Gleyzon assure donc le transport de la cantine.

## Travaux en régie

Monsieur le Maire informe le conseil des travaux récemment réalisés par les agents techniques de la commune.

Ces derniers ont notamment effectué :

- La peinture de l'appartement n°3 et des parties communes de la salle intergénérationnelle,
- La réparation des fuites d'eau,
- Le déménagement des locaux de la mairie vers les Algecos et les conteneurs maritimes,
- L'aménagement des Algecos, permettant une installation rapide et efficace du secrétariat,
- La construction du mur à l'entrée des maisons Alle et Delrieu,
- La reprise de la porte du réservoir de la Fagette et de la trappe du réservoir du Ravin Blanc,
- Le nettoyage des chemins suite aux importantes chutes de neige.

Monsieur le Maire remercie tout particulièrement les agents pour leur engagement et leur réactivité dans l'aménagement des nouveaux locaux du secrétariat.

Enfin, il souligne que Monsieur CAUSSE Sylvain a assuré le déneigement du 8 février lors des fortes chutes de neige et remercie également Monsieur ALLE Jean-Louis pour son aide ce jour-là.